

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016

Excusés :

Mme Mauricette SAVEY, pouvoir à M. Gérard BOUCHET
Mme Valérie MERLE, pouvoir à Mme Céline DESMARD
Monsieur Jérôme BOUTONNAT, pouvoir à Mme Maria LESME

Absents :

Monsieur Christian HUSSON
Monsieur Cyril VALERO

Le compte rendu de la séance du 4 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des Décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

- Attribution du marché relatif aux travaux de réhabilitation du quartier des Bruyères à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 273 442,50 € HT.
- Marché de travaux de réhabilitation de la salle de la Grenette :
 - Avenant n°3 lot plâtrerie-peinture-faux plafonds pour un montant de 3 585,35 € HT
 - Avenant n°1 – lot carrelage – faïence pour un montant de 1 240,75 € HT
 - Avenant n°1 – lot électricité pour un montant de 3 880 € HT
 - Avenant n°2 – lot électricité pour un montant de 2 520 € HT
 - Avenant n°4 – lot plâtrerie-peinture-faux plafonds pour un montant de 1 185,20 € HT.
- Attribution du marché relatif à l'étude pour l'aménagement de la voirie communale – programme 2017-2019 – à RÉALITÉS Bureau d'Études pour un montant de 7 500 € HT.
- Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation du quartier des Bruyères pour un montant de 39 216 € HT.

1/ Contrat d'apprentissage - Renouvellement.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à conclure un nouveau contrat d'apprentissage avec un jeune pour 2 ans dans le cadre de sa formation de Brevet Professionnel Aménagement Paysager.

2/ Candidature à l'appel à projet centres bourgs.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la candidature de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » déposée conjointement avec la commune de Lapalisse pour l'Appel à Projets « Centres Bourgs Massif Central » - Projet de Revitalisation du Centre Bourgs -.

3/ Procédure d'aliénation d'un tronçon du chemin rural de la Galouze.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'aliéner le chemin rural de la Galouze au prix estimé par le service des Domaines.

4/ Classement dans le domaine public de la voie privée des Bruyères et de la nouvelle voie communale reliant le chemin des Bruyères et la rue de l'Égalité.

L'assemblée décide à l'unanimité de classer d'office dans le domaine public la voie privée des Bruyères en lui maintenant la même dénomination « Les Bruyères ».

La nouvelle voie créée est aussi classée dans le domaine public, à l'unanimité, et sa dénomination sera «Chemin des Bruyères » en continuité des rues existantes.

5/ Classement de chemins ruraux en voirie communale.

À l'unanimité le Conseil Municipal se prononce favorablement pour le classement des chemins ruraux suivants dans la voirie communale :

- chemin rural des Ballets
- chemin rural des Grillères
- chemin rural de la Galouse et de Laménier
- chemin de Rosières.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le nouveau tableau de voirie communale d'une longueur totale de 34 803 ml.

6/ Marchés d'assurances – Convention de groupement de commandes.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création d'un groupement de commandes avec le SISCOL et la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse »

L'assemblée délibérante désigne Mme Maria LESME pour siéger à la Commission d'appel d'offre du groupement de commande pour la passation des marchés d'assurances dommages aux biens, flotte automobile, responsabilité civile et protection juridique ainsi que pour le groupement de commandes pour l'assurance de la protection sociale des agents.

7/ Adoption de l'Ad'Ap - Agenda d'Accessibilité Programmée - sur les bâtiments communaux.

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte l'agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté au Conseil.

8/ SDE 03 – Éclairage public au lotissement les Bruyères suite à la dissimulation des réseaux – Adoption du plan de financement.

Le Conseil Municipal accepte la réalisation des travaux d'éclairage public au lotissement Les Bruyères, et prend acte de la participation communale d'un montant de 2 577 € lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat.

9/ Décision Modificative N° 1 Rectificative et Décision Modificative N°2.

Les virements de crédits présentés pour les décisions modificatives n°1 (rectifiée) et n°2 sont approuvés à l'unanimité.

Des crédits budgétaires sont ajoutés aux programmes suivants :

- salle de la Grenette réaménagement intérieur : + 6 000 €
- réfection WC place du champ de foire : + 20 000 €
- étude aménagement voiries 2017 à 2019 : + 12 000 €

Des crédits budgétaires sont enlevés :

- de la réfection de la toiture salle des Vérités : - 6 000 €
- de la réfection de la toiture du Centre Socio Culturel : - 32 000 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25 .

Fait à LAPALISSE, le 29 septembre 2016

Le Maire,

